

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jason Irven

<https://www.cadre21.org/membres/3bbd17d460d12df2316d386c>

Date d'obtention : 2024-03-15 14:49:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

I appreciate the, "BEST PRACTICES."

I have always encourage the victim to maintain a positive attitude towards themselves. I am a firm believer that one's mistakes do not define a person.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

This method will help me be consistent with my interventions and questing while avoiding procedures that may otherwise compromise the investigation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

I will be carful if a student wishes to show me a picture he/she/they describe as, "JUVENILE PORNOGRAPHY." Students will often wish to show images or text deemed offensive, yet I have learned that this may put me at risk.